

### **Calendrier :**

- Diffusion de l'appel : mardi 21 mars 2023
- Date limite de dépôt des dossiers : lundi 17 avril 2023
- Communication des lauréats : lundi 15 mai 2023

À l'initiative de l'OPSN (Observatoire des Pratiques SocioNumériques) - plateforme technologique de l'Université Paul Sabatier, rattachée au LERASS - et avec le soutien de la commission de diffusion des savoirs de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, nous vous proposons de soumettre vos projets de résidence de recherche pour l'année 2023, pour mettre en oeuvre des projets scientifiques collectifs et d'éducation populaire.

### **Objectifs et attendus**

Dans le cadre de son activité l'OPSN organise des résidences de recherche au sein de territoires « éloignés » de la recherche universitaire pour interroger des questions vives en lien avec les pratiques siconumériques, l'actualité et/ou des enjeux sociaux et politiques forts. Leur but est de produire un rapport original diffusé au grand public, via des partenariats médiatiques, ainsi que d'organiser une conférence-débat à destination du grand public et des élèves du secondaires lors de chaque résidence. Cette dernière est organisée et animée par les participant·e·s à la résidence et en partenariat avec les acteurs institutionnels et socio-culturels locaux.

Ces résidences mêlent enseignant·es-chercheur·es et doctorant·es afin de formaliser, aussi, des collaborations scientifiques internationales prolongées dans le cadre de publications scientifiques dans un second temps.

### **Qu'est-ce qu'une résidence de chercheur ?**

Les résidences ont pour objectif d'accueillir un collectif de chercheurs sur une période courte (10 personnes max., entre 5 et 10 jours, selon le budget), en immersion auprès de la population locale et qui se réunira chaque jour pour travailler sur un projet qui donne lieu ensuite à la publication d'un rapport de recherche et éventuellement des publications en *peer review* ou communications lors de manifestations scientifiques. Le collectif choisit ses modes de travail collaboratifs, en fonction des espaces disponibles et des possibilités de travail hors les murs de la résidence.

- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux du lieu pour organiser une conférence gratuite et ouverte à tous, notamment aux publics scolaires (collégiens ou lycéens).

- Les chercheurs pourront se rapprocher d'associations locales ou départementales, ou encore de médias de proximité pour les inclure dans le projet ou dans la conférence et créer, si possible, une dynamique entre plusieurs acteurs.
- Cette résidence s'adresse à des chercheurs et des doctorants nationaux ou internationaux et la constitution du collectif implique au moins un partenaire étranger et au minimum deux doctorant·es. L'OPSN favorisera les équipes à dimension internationale et visant l'intégration de doctorant·es afin qu'ils prennent part pleinement aux travaux collectifs et puissent se constituer un réseau pour échanger sur leurs travaux de thèse. Les collectifs interdisciplinaires ou mêlant universitaires et acteurs professionnels sont également les bienvenus.

### **Attendus :**

Les projets scientifiques doivent nécessairement être en lien avec le périmètre de l'OPSN, relatif aux transformations et aux évolutions du numérique et articulés à des sujets aux enjeux sociaux et politiques forts. L'OPSN encourage vivement les programmes de recherche en temps réel qui sont particulièrement bien adaptés, ainsi qu'un travail sur de grands corpus de données numériques. À l'issue de la résidence, le collectif aura :

- produit un rapport de recherche d'une vingtaine de pages minimum destiné au grand public (dont les services communication des universités assureront la visibilité auprès des médias)
- organisé une conférence grand public sur le lieu de la résidence ; ainsi que sa valorisation auprès des acteurs locaux et du service communication des universités représentées par les chercheurs impliqués
- produit une note de retour sur ce qu'aura permis la résidence en termes d'avancée d'un projet et de résultats de recherche (note destinée à l'OPSN)
- organise un atelier doctoral international qui doit se tenir sur un créneau au début de la résidence et qui permet aux doctorants de présenter leurs travaux et de s'inscrire dans le projet.

### **Modalité de mise en œuvre de la résidence :**

Durée de la mission : 4 à 6 jours minimum (hors temps de trajet)

Lieu : le format des résidences a été éprouvé au sein du village d'Auzat (09) qui constitue un lieu récurrent de résidence pour l'OPSN, et avec qui l'observatoire pourra vous mettre en relation, mais d'autres lieux correspondants aux critères évoqués peuvent être proposés.

Temps préparatoire : réunions préparatoires pour identifier une problématique, réunir et récolter les données constituant le corpus qui sera analysé, ainsi qu'un calendrier précis pour la résidence et l'organisation préalable d'un atelier "doctoral" international permettant la pleine intégration des doctorant·es dans le projet.

> L'OPSN est à votre disposition pour vous aider à élaborer ce calendrier. Il vous sera demandé à l'issue de la résidence en plus de la note "bilan". Durant ce temps de préparation, la prise de contact avec les acteurs locaux et prestataires éventuels (contacts indiqués par l'OPSN si besoin), ainsi que les réservations (hébergement, restauration, transports) devront être réalisées par les résidents.

Temps de restitution : une restitution pourra être envisagée en fin de résidence lors de la conférence grand public (si ce n'est pas possible, la conférence devra aborder des thématiques en lien aux travaux de chaque chercheur et sous forme de brèves interventions et d'un long temps d'interaction avec le public) et lors de la diffusion du rapport, avec le support des services de communication des institutions impliquées.

**Conditions financières :**

Le budget type pour le coût total est de 2500€, auxquels des financements extérieurs ou complémentaires à l'OPSN peuvent être articulés en fonction de la dimension et des besoins du projet. La participation de l'OPSN pourra couvrir tous les types de frais des chercheurs impliqués (déplacement, pension complète, nuitées).

**Eligibilité et sélection :**

vous êtes invité-e à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires suivantes :

- le formulaire (en PJ) faisant état de votre motivation, du projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre en terme de diffusion des savoirs notamment ; ainsi que les périodes envisagées pour la résidence (juillet/septembre 2023)
- le curriculum vitae des porteurs de projet
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

Le comité de sélection sera composé du comité de pilotage de l'OPSN et représentants des universités suivantes :

- Université Toulouse III - Paul Sabatier : Brigitte Sebbah
- Université Paul- Valéry Montpellier 3 : Frédéric Marty
- Université de Neuchâtel : Nathalie Pignard-Cheynel
- Université de Louvain (UCLouvain, Belgique) : Antonin Descampe